

**ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE PORTANT
ORGANISATION ET COMPOSITION DU CONSEIL DE L'EDUCATION AUX MEDIAS**

A.Gt 24-01-1996

M.B. 23-03-1996

Modifications

N r	Typ e	Remarque	Date de disposition	Date du Moniteur	Remarque	Ref. document
1	A.G t		18-08-97			

modifié par A.Gt 18-08-1997

ARTICLE 1er. - La composition du Conseil de l'Education aux Médias est fixée comme suit:

Siège comme Président du Conseil, Monsieur Robert WANGERMEE,
Président du C.S.A.;

Siègent au Conseil de l'Education aux Médias comme représentants qualifiés des 3 réseaux d'enseignement:

Pour l'enseignement de la Communauté française:

- Madame Chantal CULOT, chargée de mission à l'organisation des études;
- Madame Suzette GHODSI, Inspectrice des moyens audiovisuels;
- Monsieur Jean-Marie MARTIN, Directeur du centre d'autoformation et de formation continuée de la Communauté française (C.A.F.).

Pour l'enseignement officiel subventionné:

- Monsieur Michel CLAREMBAUX, Directeur du Centre audiovisuel de la Ville de Liège (C.A.V.);
- Madame Arielle DE GENDT, Professeur à l'Institut Demot-Couvreur;
- Monsieur Michel BOUMAL, professeur.

Pour l'enseignement libre confessionnel:

- Madame Myriam FLOOR, chargée de l'éducation aux médias au FedEFOC et au SerDeP;
- Monsieur Jean-Guy NOEL, chargé de mission au SEGEC;
- MONSIEUR Patrick VERNIER, Directeur de Média Animation.

Siègent au Conseil de l'Education aux Médias comme experts universitaires:

- Madame Anne-Marie CAMBIER, Professeur à l'ULB (assistée par Monsieur Georges SYLIN, Professeur à l'ULB);
- Monsieur Thierry DESMEDT, chargé de cours à l'UCL (Département de Communication);
- Monsieur Marcel FRYDMAN, Professeur à l'Université de Mons (Département de psycho-pédagogie);
- Monsieur Robert STEPHANE, Professeur à l'Université de Liège.

Siègent au Conseil de l'Education aux Médias comme experts
représentatifs du monde de l'éducation aux médias:

- Madame Pauline HUBERT, ex-responsable du service Jeunesse R.T.B.F.;
- Monsieur André FROMONT, Directeur régional de la Médiathèque de la Communauté française (assisté par Monsieur Hubert DECHAMBRE, chargé de mission à la Médiathèque de la Communauté française);
- Monsieur Gabriel THOVERON, Professeur à l'ULB (Institut de sociologie);

Siège au Conseil comme représentant de l'Administration du Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation:

- Madame Valérie PIRON, Inspectrice générale de l'enseignement fondamental;

Siège au Conseil comme représentant de l'Administration générale de l'Audiovisuel:

- Monsieur Henry INGBERG, Administrateur général à la Direction de l'Audiovisuel (représenté par Madame Myriam LENOBLE, Directrice à la Direction générale de l'Audiovisuel).

Siège au Conseil comme représentant de la R.T.B.F.:

- Madame Monique HAYOIT, chef de production à la R.T.B.F.

Siège au Conseil comme représentant de la presse écrite:

- Madame Danielle ROUSSEAU, Directrice du marketing à l'association belge des éditions de journaux.

modifié par A.Gt 18-08-1997

ARTICLE 2. - Siège au Conseil comme représentant du Ministre ayant l'Education dans ses attributions:

- Madame Martine HERPHELIN, Conseillère;

Siège au Conseil comme représentant du Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions:

- Monsieur Hervé BROQUET, Attaché.

Siège au Conseil comme représentant du Ministre ayant la Formation initiale des enseignants dans ses attributions:

- Monsieur Francis GERMEYS, Attaché.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1er juin 1995.

ARTICLE 4. - La Ministre-Présidente ayant l'Education et l'Audiovisuel dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.